

**COMMUNAUTE
de COMMUNES du
CLERMONTOIS**

COMPTE RENDU
de REUNION de CONSEIL
du
16 JUIN 2010



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUIN 2010

L'An deux mil dix

Le 16 juin à 20 heures 45

Le Conseil de la Communauté de communes du Clermontois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de réunions, Espace Fernel à Clermont.

Sous la présidence et sur la convocation de Monsieur SEGHERS.

PRESENTS : MM. SEGHERS, DELAFRAYE, BLOT, OLLIVIER, MOURET, THIEFFAINE, LADAM, ANTROPE, ROUSSELLE, TRIBOLET, CHARPENTIER, FRANCHE, MARIOTTE, BELLANGER, MINE, DIZENGREMEL, BOIS, JACQUELET, FRIGOUT, KOWALCZYK, PETITPREZ, DARDANT, DUPONT, HESSE, Mmes DEBOSQUE, COTTEL, DESMARET, FOURNIER, BOVERY, MAUPETIT

ABSENTS excusés avec pouvoir : MM. VICHARD, GAILLOCHET, TANTOST, PELLERIN, LAMARQUE, TRAEN, Mme BOULENGER, qui ont respectivement donné pouvoir à MM. FRANCHE, DELAFRAYE, Mme BOVERY, MM. KOWALCZYK, LADAM, HESSE, ANTROPE

ABSENTS excusés sans pouvoir : MM. COURTIAL, GEWERC, RABBE, COPEL, DORDAIN, Mmes ANSART, REMBAUVILLE, BORDERIAS SOLER

ABSENTS : MM. MODDE, HERBET, KHARRAB, Mmes MARIENVAL, BERTRAND

SECRETARE : M. CHARPENTIER

◆◆◆

Le compte rendu de la séance du 20 mai 2010 est approuvé.

◆◆◆

1. BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, EAU, CINEMA : DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

a) BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget principal ci-après :

Budget Principal - Décision modificative DM001

Section de Fonctionnement - Dépenses

Solde des mouvements : + 2 401 €		Mouvements par chapitre	Motif
Chapitre			
Chap. 022	Dépenses imprévues (022-01-FIN)	- 35 000 €	- Indemnité de renégociation emprunt BG 2002-0003
Chap. 011	Charges à caractère général	+ 0 €	
Chap. 66	Charges financières	+ 35 000 €	- Indemnité de renégociation emprunt BG 2002-0003
Chap. 043	Opérations d'ordre dans la section (675 - 01 - FIN)	+ 2 401 €	- Régularisation de la participation au capital de la SEMOISE

Section de Fonctionnement - Recettes

Solde des mouvements : + 2 401 €		Mouvements par chapitre	Motif
Chapitre			
Chap. 043	Opérations d'ordre dans la section (776 - 01 - FIN)	+ 2 401 €	- Régularisation de la participation au capital de la SEMOISE

Section d'Investissement - Dépenses

Solde des mouvements : + 6 967 033 €		Mouvements par chapitre ou opération	Motif
Chapitre ou Opération			
Chap. 020	Dépenses imprévues (020-01-FIN)	- 142 054 €	- Solde des opérations d'acquisition et cession de terrains (4 500) - Complément opération 290 (48 000) - Complément opération 305 (200) - Complément opération 316 (26 600) - Complément opération 351 (15 000) - Complément opération 354 (5 000) - Réalisation de l'opération 369 (17 000) - Etudes préalables opération 371 (21 000) - Participation au capital de la SAO (4 754)
Op. 286	Extension de la ZI de Breuil-le-Sec Acquisition des terrains (2111-90-ZI286)	+ 50 600 €	- Régularisation acquisition parcelle ZB34

Op. 290	Centre Aquatique (2313-413-SPT290)	+ 48 000 €	- Climatisation "Espace Forme" (42 000) - Maîtrise d'œuvre "Déchloramineurs" (6 000)
Op. 306	Equipement informatique (2183-020-ADM306)	+ 200 €	- Complément pour remplacement d'un micro volé suite à effraction
Op. 316	Parc d'activités Centr'Oise (2318-90-ZAFJ316)	+ 26 600 €	- Avenant et solde des opérations
Op. 351	Bâtiment administratif - Améliorations (2318-020-ADM351)	+ 15 000 €	- Climatisation du local informatique
Op. 354	Création d'un accueil "Petite Enfance" (2031-64-CREC354)	+ 5 000 €	- Complément à étude préalable
Op. 369	Liaison douce Piscine - Entrée Clermont (2318-822-VOI369)	+ 17 000 €	- Etudes préalables
Op. 371	Entrée Nord - Aménagement d'un parking et d'une voirie d'accès (2318-822-VOI371)	+ 21 000 €	- Etudes préalables
Chap. 16	Remboursement du capital de la dette	+ 750 000 €	- Remboursement emprunt BG 2003-0003
Chap. 27	Autres immobilisations financières (271-01-FIN)	+ 4 754 €	- Participation au capital de la SAO
Chap. 041	Opérations d'ordre dans la section (16410-01-FIN)	+ 3 546 295 €	- Régularisation des écritures du contrat CLTR DEXIA de 1998
	Opérations d'ordre dans la section (164490-01-FIN)	+ 2 622 237 €	
	Opérations d'ordre dans la section (192-01-FIN)	+ 2 401 €	- Régularisation de la participation au capital de la SEMOISE

Section d'Investissement - Recettes

Chapitre ou Opération		Mouvements par chapitre ou opération	Motif
Solde des mouvements : + 6 967 033 €			
Chap. 024	Produit des cessions (024-01-FIN)	+ 11 100 €	- Terrain DDT à Breuil-le-Sec : acte du 16/12/2009 (6 500) - Cession benne Langlois (4 100) - Cession traceur HP (500)
Chap. 16	Emprunt (1641-01-FIN)	+ 785 000 €	- Refinancement emprunt BG 2002-0003
Chap. 041	Opérations d'ordre dans la section (16410.-01-FIN)	+ 2 622 237 €	- Régularisation des écritures du contrat CLTR DEXIA de 1998
	Opérations d'ordre dans la section (164410.-01-FIN)	+ 3 546 295 €	
	Opérations d'ordre dans la section (2710-01-FIN)	+ 2 401 €	- Régularisation de la participation au capital de la SEMOISE

b) **BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget du service de l'assainissement collectif ci-après :

Budget Assainissement - Décision modificative DM001

Section de Fonctionnement - Dépenses

Solde des mouvements : + 0 €		
Chapitre	Mouvements par chapitre	Motif
	Néant	

Section de Fonctionnement - Recettes

Solde des mouvements : + 0 €		
Chapitre	Mouvements par chapitre	Motif
	Néant	

Section d'Investissement - Dépenses

Solde des mouvements : + 0 €			
Opération		Mouvements par opération	Motif
Chap. 020	Dépenses imprévues (020-61-ASST)	- 23 500 €	- Complément TVA sur opération 1079 (4 500) - Complément sur opération 1106 (7 000) - Complément sur opération 1112 (12 000)
Op. 1079	VRD Champ Bouffaut à Breuil-le-Sec (2318-61-1079)	+ 4 500 €	- Complément TVA sur opération
Op. 1105	Extension EU Friche Holt Lloyd (2315-61-1105)	+ 7 000 €	- Complément suite à appel d'offres
Op. 1112	Assainissement Place C. Sellier et rue Grévin à Clermont (2318-61-1112)	+ 12 000 €	- Complément suite à appel d'offres

Section d'Investissement - Recettes

Solde des mouvements : + 0 €		
Opération	Mouvements par chapitre	Motif
	Néant	

c) BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget du service de l'eau potable ci-après :

Budget Eau potable - Décision modificative DM001

Section de Fonctionnement - Dépenses

Solde des mouvements : + 0 €		
Chapitre	Mouvements par chapitre	Motif
	Néant	

Section de Fonctionnement - Recettes

Solde des mouvements : + 0 €		Mouvements par chapitre	Motif
Chapitre			
Néant			

Section d'Investissement - Dépenses

Solde des mouvements : + 0 €		Mouvements par opération	Motif
Opération			
Chap. 020	Dépenses imprévues (020-61-EAU)	- 1 500 €	- Prise en compte de la TVA sur opération 1094 et 1113
Op. 1094	Réhabilitation forage F1	+ 7 000 €	- Prise en compte de la TVA
Op. 1113	Modernisation des équipements de communication	+ 6 000 €	- Prise en compte de la TVA
Op. 1095	Extension AEP Rue Pommery à Clermont	- 11 500 €	- Dégagement des crédits - Opération soldée

Section d'Investissement - Recettes

Solde des mouvements : + 0 €		Mouvements par opération	Motif
Chapitre			
Néant			

d) **BUDGET DU CINEMA : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget du cinéma ci-après :

Budget Cinéma - Décision modificative DM001

Section de Fonctionnement - Dépenses

Solde des mouvements : + 0 €		Mouvements par chapitre	Motif
Chapitre			
Chap. 022	Dépenses imprévues	- 560 €	- Abondement chapitre 65
Chap. 65	Autres charges de gestion courante 6574 - 314 - CIN	+ 560 €	- Participation MOAT

Section de Fonctionnement - Recettes

Solde des mouvements : + 0 €		Mouvements par chapitre	Motif
Chapitre			
Néant			

Section d'Investissement - Dépenses

Solde des mouvements : + 0 €

Opération	Mouvements par opération	Motif
Néant		

Section d'Investissement - Recettes

Solde des mouvements : + 0 €

Chapitre	Mouvements par opération	Motif
Néant		

2. PISCINE : MODIFICATION DES TARIFS ET HEURES D'OUVERTURE – AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le contrat de délégation de service public de la piscine ;

Vu les avenants n° 1, 2 & 3 ;

Vu les modifications à apporter aux tarifs et heures d'ouverture de la piscine ;

Le Conseil communautaire,

Après délibération,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les nouveaux tarifs et heures d'ouverture de la piscine tels que proposés ci-dessous et applicables au 1^{er} septembre 2010 :

Tarif activités et entrées

Activité Aquagym

FORMULES	ACTUELS	PROPOSITIONS
1 séance	7 €	7 €
12 séances	70 €	70 € sans durée de validité Nombre de séance illimité par semaine avec accès à la baignade pendant 15' après le cours*
Trimestre	80 €	Tarif à retirer
Année	220 € payable en deux fois	Forfait illimité à 320 € Cours maintenu l'été Accès gracieusement à la baignade après le cours* Cours limité à 30 personnes, inscription au minimum 1 semaine à l'avance à l'accueil
		*baignade autorisée uniquement pendant les heures d'ouverture du centre aquatique

Activité Aquabike

FORMULES	ACTUELS	PROPOSITIONS	NOUVEAUTE Pratique libre
1séance	7 €	7 €	7 €
12 séances	70 €	70 € Durée de validité des 12 séances = 14 semaines sans les vacances scolaires	70 € cours de 30' avec cardio-fréquence mètre et séance plaquette Durée de validité des 12 séances = 1 an
Trimestre	80 €	Tarif à retirer	--
Année	220 € payable en deux fois	Tarif à retirer	--

Ecole de Natation (de bébés nageurs à perfectionnement avancé) et Aquaphobie

FORMULES	ACTUELS	PROPOSITIONS
1 séance	7 €	idem
12 séances	70 €	Durée de validité des 12 séances = 14 semaines sans les vacances scolaires*
Trimestre	80 €	Tarif à retirer
Année	220 € payable en deux fois	Maintenir le tarif

*Durée de validité des 12 séances = 14 semaines sans les vacances scolaires

Tarifs Espace PISCINE

FORMULES	ACTUELS	PROPOSITIONS	
		Communauté de communes	Extérieurs
	VOIR LE TABLEAU DES TARIFS SUR PREMIERE PLAQUETTE	Retirer les tarifs scolaires/associations (2⁶⁰, 3€) Modifier le tarif carte 12 entrées adultes EXT marquer 55 € au lieu de 50 €	
Carte 12 entrées Famille Nombreuse		35 €	40 €
ANNIVERSAIRE		80 € pour 12 enfants Ce tarif comprend : <ul style="list-style-type: none"> - 1heure d'animation aquatique avec 1 maître nageur - Le goûter d'anniversaire avec un gâteau - Un petit cadeau pour l'heureux élu 	

FORMULES	ACTUELS	PROPOSITIONS	
		Communauté de communes	Extérieurs
TRIMESTRE SAUNA	60 €	Retirer ce tarif (très peu vendu)	

PACKS A PROPOSER (à ajouter)

	PROPOSITIONS	
	Communauté de communes	Extérieurs
PACK EVASION - ANNUEL Payable en deux fois	Accès partout PISCINE + CARDIO PRATIQUE LIBRE + RELAXATION 450 €	idem 500 €
PACK DUO SPA - ANNUEL	Accès PISCINE + RELAXATION 300 €	Accès PISCINE + RELAXATION 340 €
PACK SPORT DETENTE - ANNUEL	Accès CARDIO PRATIQUE LIBRE + RELAXATION 380 €	
PACK EVASION - TRIMESTRIEL	180 €	200 €
PACK DUO SPA - TRIMESTRIEL	100 €	120 €
PACK SPORT DETENTE -TRIMESTRIEL	150 €	

NB : Le PACK SPORT DETENTE (annuel et trimestriel) ne propose à aucun moment deux tarifs différenciés (communauté de communes et extérieurs) puisqu'il n'inclut à aucun moment le tarif PISCINE (qui lui est différencié selon le lieu de résidence).

Tarifs Espace FORME

	PROPOSITIONS		
	PRATIQUE LIBRE	COURS COLLECTIFS	COURS PARTICULIERS
PACK FORME	15 €TARIF A RETIRER		
1 SEANCE	10 €	7 €	40 €
12 SEANCES	100 €	75 €	350 €
TRIMESTRE	130 €	110 €	--
ANNUEL	320 €	300 €	--

Horaires d'ouverture

Horaires annuels d'ouverture de l'établissement pendant la période scolaire

ESPACE PISCINE

PERIODE SCOLAIRE	LUNDI	12h00	13h30	17h00	20h00
	MARDI	12h00	13h30	17h00	22h00
	MERCREDI	14h00	20h00		
	JEUDI	12h00	13h30	17h00	20h00
	VENDREDI	12h00	13h30	17h00	22h00
	SAMEDI	14h00	18h00		
	DIMANCHE	9h30	13h30	14h30	18h00

VACANCES SCOLAIRES	LUNDI	10h00	13h30		14h30	20h00
	MARDI	10h00	13h30	14h30-17h30	18h30	22h00
	MERCREDI	10h00	13h30		14h30	20h00
	JEUDI	10h00	13h30		14h30	20h00
	VENDREDI	10h00	13h30	14h30-17h30	18h30	22h00
	SAMEDI	9h30	13h30		14h30	18h00
	DIMANCHE	9h30	13h30		14h30	18h00

PERIODE ESTIVALE	LUNDI	10h00	13h30	14h30	20h00
	MARDI	10h00	13h30	14h30	22h00
	MERCREDI	10h00	13h30	14h30	20h00
	JEUDI	10h00	13h30	14h30	20h00
	VENDREDI	10h00	13h30	14h30	22h00
	SAMEDI	9h30	13h30	14h30	19h00
	DIMANCHE	9h30	13h30	14h30	19h00

HORAIRES D'OUVERTURE ESPACE CARDIO-FITNESS ANNEE 2010 / 2011

TOUTE L'ANNEE	LUNDI	10h00	13h00	15h00	20h00
	MARDI	10h00	13h00	15h00	21h00
	MERCREDI	10h00	13h00	15h00	20h00
	JEUDI	10h00	13h00	15h00	20h00
	VENDREDI	10h00	13h00	15h00	21h00
	SAMEDI	RAS			
	DIMANCHE	RAS			

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public correspondant.

3. PERSONNEL TERRITORIAL : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL CHEF

L'exposé du Président entendu,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE la création d'un poste de technicien supérieur territorial chef à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

4. PERSONNEL TERRITORIAL - ECOLE DE MUSIQUE MEF : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

L'exposé du Président entendu,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE, à compter du 1^{er} septembre 2010 :

LA SUPPRESSION DE :

- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (12h00/semaine) ;
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (9h00/semaine) ;

- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (6h15/semaine) ;

LA CREATION SIMULTANEE DE :

- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (9h15/semaine) ;
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (18h00/semaine) ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

5. ECOLE DE MUSIQUE - REGLEMENT : MODIFICATIONS

Vu le règlement de l'école de musique ;

Considérant qu'il convient d'apporter audit règlement les deux modifications suivantes :

- remplacement du conseil d'établissement par la commission culture ;
- niveau des cours de formation musicale obligatoire : fin de la première année du second cycle au lieu et place de fin du 1^{er} cycle,

Le Conseil communautaire,

Après délibération,

A L'UNANIMITE,

ADOpte le projet de règlement de l'école de musique présenté.

6. HARMONIE MUNICIPALE : CONVENTION

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de fonctionnement de l'Harmonie Municipale de Clermont au sein des locaux de l'école de musique ;

Vu le projet de convention,

Le conseil communautaire,

Après délibération,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention entre la Communauté de communes et l'Harmonie Municipale de Clermont fixant les modalités de fonctionnement de l'Harmonie au sein des locaux de l'école de musique rue Henri Breuil à Clermont ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

7. ASSURANCES : REMBOURSEMENT DE SINISTRES

Considérant que, suite à des sinistres, la compagnie d'assurances AGF a procédé à un remboursement ;

Le Conseil communautaire,

Après délibération,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à encaisser les chèques correspondants et à émettre les titres pour les affaires suivantes :

- sinistre à l'école de musique	2 629,08 €
- sinistre à la déchetterie (incendie).....	3 851,71 €
- sinistre à la déchetterie (incendie compacteur).....	21 781,67 €
- sinistre à Agnetz (plots en bois)	264,32 €

8. QUESTIONS DIVERSES

PISCINE

Monsieur JACQUELET pose la question de savoir s'il y a du savon pour les enfants dans les distributeurs ou s'il est nécessaire d'en amener. L'observation sera faite auprès du directeur de la piscine.

Madame DEBOSQUE fait observer le risque d'être ébouillantée par l'eau des douches. L'intervention du plombier est programmée pour vendredi.

SALLE DES SPORTS MONARD

Suite à la demande d'information de Monsieur JACQUELET il est indiqué que la garantie décennale n'est activée qu'à partir du moment où elle est déclarée impropre à sa destination (date prévue le 2 ou 3 juillet 2010).

◆◆◆

La séance est levée à 21 heures 45.

◆◆◆